AUCTION.

BEACHE
...day, the 31st instant, at
...ouse No. 126 Canal s
...and Kitchen Furniture.

...& WHITING
...de Grave.
...the 30th instant, at 3
...ouse street, between Bar-
...the warehouse, 80 canal
...ent.

...& WHITING
...ve, Creditors.
...& WHITING.
...the Honorable the Dis-
...Judicial District of the
...ffer day of July, 1838
...said estate will be
...at 10 o'clock, A M, in
...between Custombouse
...articles surrendered by
...ve.

...TT, Ben.
...ter 1st of September, at
...y Exchange, St. Louis
...years of age, a rough
...6, 19 and 16 months
...endorsed, with mort-
...N Pat the expense of
...aug 29

...ERNANDEZ.
...Conti street.
...next, 1st September,
...ative City Exchange,
...ture and Royal street,
...ing squares, situated
...Lafayette, agreeably to
...the office of late Wm.
...to wit:
...ing 18 Lots of Ground,
...No. 37, 80 lots; square
...No. 39, 12 lots; square
...lots; square No. 45,
...square No 49, 20 lots;
...and the balance at 12
...statorily endorsed, and
...the acts of sale to be
...notary public at the
...the day of sale.

...ted with the manage-
...and the cultivation of
...ares a situation. Bay-
...a plantation during two
...recommendations. Ap-
...B at the office.

...WORKS.
...new comedy by Sheridan
...wholesale and retail, for
...se, Crockett, Comic.
...Cardinal and Isabella,
...tion, 3 vols. 8 mo.
...on 2 vols.
...ke parts, vol. 12th.
...JOHNS & CO.
...ers and Common sts.

...the lake or in the
...KET BOOK, not
...taining a number of
...any one but the un-
...small sum in corpora-
...ed U. S. Bank. A
...any one who will leave
...side of Louisiana Con-

...MARC VALETTE.
...NEW ORLEANS.
...ation of the City Coun-
...ed that on Saturday,
...at noon at the Mayor's
...ands on the levee, op-
...w be adjudged to the
...GENOIS.
...mayor.

...GERSON THE GREAT
...Louisiana, July 30, 1838.
...STEEL & Co are the on-
...New Orleans and its vi-
...the History of the la-
...now being published.
...inters thereof to sub-

...W GREENOUGH.

...NATIONAL WORK,
...New Orleans.
...ve usual.
...MAN, STEEL & Co
...CLARK,
...PAPER MANUFACTURERS,
...New Orleans.
...ers of
...Closets, and Pumps,
...plumb.
...WER BATHS FITTED
...ATTENDED TO.
...PIPES, &c. &c.
...the Southern States
...Steuben

...CLARK,
...PAPER MANUFACTURERS,
...New Orleans.
...constant supply of
...PIPES.
...inch diameter.
...Steuben

...New
...PENCILS.
...newly invented over-
...lead pencils are pre-
...from off the head of
...simple and conve-

...ative description.
...ble terms For sale
...New Orleans Steuben

...ERMAN, STEEL & CO
...ed per ship Hero
...of twine, consist

...ch bills.
...do do.
...do hanks.

...chesnam, lotto of rose,
...shell side combs, shell
...side wood pocket do.
...all sizes, &c. &c. for
...HARD & GREEN,
...29, Chartres st.

...and the balance at 12
...statorily endorsed, and
...the acts of sale to be
...notary public at the
...the day of sale.

...ted with the manage-
...and the cultivation of
...ares a situation. Bay-
...a plantation during two
...recommendations. Ap-
...B at the office.

...WORKS.
...new comedy by Sheridan
...wholesale and retail, for
...se, Crockett, Comic.
...Cardinal and Isabella,
...tion, 3 vols. 8 mo.
...on 2 vols.
...ke parts, vol. 12th.
...JOHNS & CO.
...ers and Common sts.

...the lake or in the
...KET BOOK, not
...taining a number of
...any one but the un-
...small sum in corpora-
...ed U. S. Bank. A
...any one who will leave
...side of Louisiana Con-

...MARC VALETTE.

L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 30 AOUT 1838.

Sur l'imprimerie de l'ABEILLE est actuellement rue de Chartres, No. 81, entre Conti et Bienville.

Les questions qui sont posées aux bonnes de la Nouvelle-Orléans dans la communication suivante, ont déjà occupé nos colonnes en plus d'une occasion, et jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise, aucune mesure, que nous sachions de moins, n'a été adoptée pour fixer l'époque où ces institutions devront répondre leurs paiements en espèces. La plus grande partie des banques de l'Union ont déjà commencé, et l'on est en quelque sorte étonné de voir que celles d'un Etat aussi commerçant que le nôtre, dont les ressources sont si étendues, se trouvent comprises dans le long ces banques les moins solvables. On ne saurait différemment que chaque jour de délai apporté dans l'adoption des mesures fixant l'époque de la reprise des paiements en espèces par nos banques, n'étende notre crédit, ne compromette notre avenir, et ne fasse le plus grand tort à notre commerce à l'étranger. S'il faut s'en rapporter à l'état de la situation de ces institutions, elles se trouvent dans une position financière tout aussi avantageuse qu'on pour le dévoir, et si les délais que l'on apporte à la reprise des paiements ne sont basés que sur la crainte de voir disparaître les capitaux de chez nous, on peut se convaincre de cette erreur, en prenant pour exemple les faibles demandes de numéraire adressées aux banques de Philadelphie, de New York, de l'Ouest du 1 au jour qu'elles ont annoncé leur détermination. Quoique l'on ait dit, les banques ne seraient point chercher de faire continuer leurs transactions, car c'est de la conduite qu'elles tiendront cet hiver que dépendront le sort de commerce et l'honneur de la Louisiane.

L'argument principal sur lequel se fondent ceux qui, pour des motifs à eux bien connus, se sont jusqu'à ce jour opposés à la reprise, c'était l'état de suspension dans lequel menaçaient de rester les banques du Mississipi et de l'Alabama. Ces argument aussi mauvais en lui même n'écroule aujourd'hui aujourd'hui par suite de la reprise prochaine de ces banques. Celle de Vicksburg vient de contracter un emprunt de $1,000,000, celle des Planteurs du Mississipi a contracté un de $1,500,000 et les bonds pour une somme de cinq millions émis par l'Etat du Mississipi pour l'établissement de la Banque de l'Union, sont en partie négociés puisque les parties ont déjà été autorisées à tirer de suite pour une somme de deux millions.

A M. l'Editeur de *l'Abeille*.

Monsieur,

Les bases des affaires approche rapidement et l'esprit public commence avec raison à s'inquiéter de ce que les Banques comptent faire. Reprendront-elles leurs paiements en espèces, et quand les reprendront-elles? Les deux côtés de la question ont été vivement débattus, et les feuilles publiques ont discuté à satiété celle de la publicité et de l'à-propos d'une reprise immédiate. Plusieurs personnes pensent avec raison que la nul produit par une suspension plus ou moins longue n'est pas aussi grand que celui qui résulte de l'incertitude dans laquelle on nous laisse, et qui, entre autres inconvénients, empêche nos marchands et autres personnes en rapport de commerce avec la Nouvelle Orléans, de prendre des résolutions positifs ou de prendre des arrangements. Cet état de choses, comme on nous l'a que trop prouvé l'expérience de 1837, est entièrement préjudiciable à tout le commerce de notre ville.

Le mot dans lequel nous avons lu que le président des Banques ait la reprise au mois de janvier "pourvu que la Banque des Etats Unis de la Pennsylvanie fournit des moyens d'échange", et ce mot comme fut nommé pour entrer en correspondance à ce sujet.

Ces manœuvre sont certainement eu tout le temps de faire bien des à ceux qui, depuis plusieurs depuis cette époque la position des Banques a éprouvé de grands changements, et elles doivent être aujourd'hui en mesure de prendre, si elles comptent ou non reprendre leurs paiements, et quelle époque elles reprendront. Si cependant elles ne peuvent encore dire rien de positif, qu'elles d'expliquent demains sur les bases de conduite qu'elles doivent décider cette question; qu'elles déclarent d'une manière claire et précise quelles sont leurs intentions. Elles s'empresseront sans doute de remplir ce devoir, à moins que, comme le pense la majorité du monde, elles se moquent de l'opinion publique et soient indifférentes aux besoins du commerce de la Nouvelle Orléans et de toute la Louisiane.

Ces remarques ne s'appliquent pas à toutes les Banques, car quelques-unes d'entre elles, sont dit à leur honneur, ont déjà exprimé publiquement leurs vues sur ce sujet; mais les autres ne sont du fait sous la majorité, et la question de la reprise est plus que jamais à l'ordre du jour.

Enfin, comme la plupart des institutions s'opposent à donner de la publicité à leurs intentions, comme il est pourtant nécessairement encore quelque temps avant l'on puisse mettre de l'accord entre elles, et qu'à cette époque de l'année il faut éviter toute perte de temps, celles des banques qui ne recherchent pas l'obscurité et les ténèbres tentent bien de faire de nouveau la déclaration de leurs vues à ce sujet.

UN AMI DE LA REPUBLIQUE.

Nouvelle-Orléans, 29 août 1838.

D'après le Rapport de l'Hôpital de Charité, du 1er au 17 août courant, il paraît qu'il y est entré dans ce laps de temps, 290 malades, qu'il en est sorti 228 guéris, et que 17 seulement y sont décédés. Cette période a vu naître et mûrir presque tous les jours d'événemens sérieux, qu'on est tenté d'apparoyer dans leur puissante combinaison une main invisible toute que celle de l'homme.

Mais quand un esprit attentif veut se livrer à l'examen critique de cette être de l'humanité, une pensée l'empêche: ceux qui pourraient comme acteurs ou témoins oculaires faire part de leur expérience et donner les meilleurs renseignements, ont souvent passé dans leur siècle sans le comprendre, ou ne le jugent qu'à travers le prisme de leurs passions ou de leurs intérêts. Quand à ceux dont l'âge ou la position ne peut faire supposer l'opinion, ils sont trop près encore pour en déterminer pour les apprécier dans leur ensemble. Il en est de toutes les époques comme des paysages à toutes, qui demandent à être vues à distance.

Cependant dans le pêle-mêle politique, qui n'est ordinaire le chaos, mais d'où la lumière s'approche jour, quand le chaos de la Révolution, en sépare les éléments du bien du ciel dominant de l'histoire moderne, dans le cadre de patience, de calculrhythme des puissances humaines.

A mesure que les acteurs du drame merveilleux, dont le premier acte se jouait sur les bords de la Delaware en 1777, et dont le dénouement s'accomplit ici plus de quatre ans après, sur le rocher fécond de Sainte Hélène, à mesure disons nous, que ces grands acteurs de l'humanité disparaîtront dans la tombe, il nous sera en présence à l'appréciation précise de leurs actes et de leurs pensées. Ce temps n'est pas précisé. La mort a mis la main sur le plus de ces personnages et Bonaparte, que le siècle considère jusqu'à ce jour comme le plus grand, quelques années, quelques jours, et l'époque de la révolution et de l'empire appartiendra toute entière à l'histoire, par l'anéantissement de son héros. Chaque jour une nouvelle étoile vient du ciel de la tradition pâlissant, et d'où peut encore quelque grande lumière vivante, le nom est fait bientôt des immortels. C'est le lot. Si la Gloire a son temple, elle a aussi son apothéose.

La nature a eu l'avantage glorieux de mériter le premier, dans la voie de l'immortalisation des grands hommes, elle pleura ceux que les [illegible] que la Mort?

Qu'est pour juger aujourd'hui ces [illegible] l'esprit de vie indépendante, car, sans quelque [illegible] ... ne saurait la noble à cette [illegible] ... ne saurait plus le plus inspirer une [illegible] ... [illegible] de haine sévère. La mort est [illegible] ... [illegible] de l'histoire.

Nagères, en feuvrier plein d'énergie et de sa voir, M. Magner, déplorait dans un discours remarquable de tout point, la perte de l'un des derniers vétérans de la indépendance américaine, de Livingston. Hélas! ... [illegible] ... Lafayette.

Notre intention n'est point de donner ici la biographie complète de l'illustre général. Cette biographie nous paraît encore assez de mesures d'appréciation de notre siècle. Les derniers événemens dans lesquels s'est trouvé mêlé le nom de Lafayette, sont trop récens pour être jugés avec impartialité. La vie de cet homme célèbre se partage en effet en deux parties bien distinctes. L'une qui appartient au siècle passé, en du domaine de l'histoire, l'autre complètement palpitante d'actualité et ne saurait être dégagée des faits contemporains et des intérêts des passions contemporaines qui l'environnent.

Notre travail n'aura donc pour objet que les débuts de Lafayette dans la carrière politique. C'est pour nous une douce tâche de le suivre dans cette phase glorieuse de sa destinée. Si la vie de Lafayette renferme quelques erreurs, si cette vive lumière est peu ombres, en peut dire hautement que sa jeunesse fut exempte de fautes. Cette jeunesse, pleine de bons exemples et de salutaires leçons, est tiré d'ailleurs par des liens si intimes à l'histoire de l'indépendance des Etats-Unis, et à la vie du fondateur de leur liberté qu'on ne peut en rapporter les actes, sans parler en même temps et de l'Amérique et de Washington.

La lecture de la première partie des Mémoires de Lafayette a donc été pour nous plus qu'un plaisir ou un délassement, mais une étude sérieuse et chère dans laquelle nous avons essayé d'apporter à la fois, science et conscience, comme eut dit Montaigne. Assurément, ces mémoires, qui contiennent la relation de la guerre de l'indépendance, n'ont point une grande valeur comme monument historique, mais considérés comme documents historiques, ils sont inappréciables. On a dit des pensées de Marc Aurèle qu'elles sentaient leur empereur, on pourrait dire des Mémoires de Lafayette qu'ils sentent leur républicain. Il est assez étrange d'ajouter qu'ils sentent aussi leur gentilhomme. C'est en effet une particularité bien remarquable, que chez Lafayette, les qualités du républicain n'aient point fait tort aux graces et à l'élégance innée du grand seigneur. Les Américains ne l'appelaient que le *Marquis*. C'est que Lafayette qui était un vrai républicain par le cœur, était vraiment marquis par les manières. Ceux qui ont eu le bonheur d'approcher de Lafayette ont tous été frappés, comme nous, de cette grace aristocratique, de ce parfum de bonne compagnie qui rappellaient involontairement le souvenir de Lauzun, ou de Richelieu, mais qui chez lui s'alliaient aux qualités plus solides du cœur et de l'esprit.

Lafayette, dans un moment d'exagération républicaine sans doute, semble avoir voulu se défendre comme d'un ridicule, de cette élégance et de ces graces de l'ancienne cour, qu'il a toujours si bien possédées. "J'ai encore moins à vous apprendre, dit-il, dans le second de ses mémoires, sur mon entrée dans le monde, de la cours faveur d'une jeune société où je faisais nombre, quelques voyages au régiment de Noailles et le jugement défavorable que m'aura mon silence, parceque je ne pensais et n'entendais guère de choses qui ne pussent mériter d'être dites. Ce mauvais effet de l'amour propre déguisé et d'un penchant observateur, n'était pas assez par le *gouverne de mes mémoires*, qui, sans être dépourvu des grandes circonstances, ne se plèrent jamais aux graces de la cour, ni aux agréments d'un souper de la capitale."

En dépit des prétentions qu'il affiche parfois à la rudesse, Lafayette était, ne lui en déplaise, un modèle de politesse et de bon ton. Nous pensons qu'une telle assertion ne peut les faire soit dans l'esprit des personnes de sens. La politesse du langage et la grâce des formes n'excluent en rien le véritable amour de la liberté. Ce mêlange d'ornements et non les manières qui font le républicain. Et comme Lafayette de plus peut battre sous les haillons du démagogue, qu'on peut briller de l'amour sacré de la patrie, sous le frac de gentilhomme! Nous pensons que la grace, loin d'être un vice dans un républicain, est une qualité, quand elle ne prend pas pourtant la place d'une vertu plus nécessaire. Cependant bien des gens en ont fait un crime à Lafayette, comme si le mot rudesse et patriotisme avaient la même signification.

Malheureusement il y a toujours des hommes qui ne comprennent des choses que leur exagération, ou leur religion, le fanatisme; de la philosophie, l'incrédulité; du stoicisme, les mains sales et les cheveux en désordre; de la liberté enfin, les haillons, la rudesse et le cynisme du langage.

Lafayette rendant, au contraire, la liberté aimable en ne la présentant que sous des couleurs riantes et variées, il a pu en faire un point comme une bacchante échevelée, courant les rues, les mamelles au vent, la torche d'une main et le fer de l'autre. Il en aurait plaisé une femme du monde, décemment vêtue et parlant le langage de la raison. Jamais, en effet, Lafayette ne s'est posé en tribun farouche. Lorsqu'il parle de la liberté, il ne se croit pas obligé de grommeler vous, comme un acteur chussé du cothurne. L'emploi lui est resté partout. Et, grace à son tact exquis, Lafayette a toujours su l'éviter. Cette intelligence du vrai et du simple, a fait de Lafayette un homme à part dans les tourmentes révolutionnaires de l'histoire contemporaine.

La vie de Lafayette, bien que mêlée d'erreurs, est pour témoigner de son ardent amour pour la liberté. Mais cet amour n'est pas aveugle. Il aime cette grande mère souvent capricieuse divinité, comme une maîtresse chérie qu'on adore malgré ses défauts et peut être cause de ses défauts.

"Dès l'âge de huit ans, dit-il, mon cœur battait pour cette hydre, qui fit, quelque mal, et encore plus de bruit dans notre voisinage et l'époque de ses ravages ne sera admis comme citoyen.

Tout étranger qui se sera trouvé dans la juridiction des Etats-Unis, avant le 29 Janvier 1... pour devenir citoyen, sur la preuve qu'il a résidé dans une des Etats Unis et en aura dans l'état où le territoire où se trouvent la cour à laquelle il fait sa demande.

Les enfans de personnes naturalisées sous les lois des Etats Unis, qui seront nés dans l'adoption, aucune loi ne les exclut, par les Etats Unis, ont pu devenir citoyens de quelqu'un des Etats, d'après ses lois, et qui seraient assez sous de vingt ans, devront être considérés comme citoyens, s'ils résident dans les Etats Unis et les enfans des personnes qui ont été citoyens des Etats Unis, quoique nés en pays étrangers, seront considérés comme citoyens. Mais le droit de citoyenneté ne pourra être transmis à des personnes dont les pères n'ont jamais résidé dans les Etats Unis. Et aucun ne pourra à l'avenir (avant l'année 1802), proscrit par quelque un des Etats, ou légalement condamné pour quelque crime, ou agrées les conditions ci-dessus.

Par l'acte de 1804, les privilèges suivants ont été accordés:

Tout étranger, libre et blanc, qui aura résidé dans les Etats Unis, à l'époque du quel temps, entre le 19 juin 1798 et le 14 avril 1802, et qui aura continué à y résider, pourra être admis comme citoyen, sans avoir préalablement déclaré son intention.

Si un étranger, qui aurait déclaré son intention et fait enregistrer sa famille, venait à décéder avant sa naturalisation, la veuve et les enfans de cet étranger seraient considérés comme citoyens, et jouiraient la jouissance de tous les droits et privilèges comme tels, après avoir fait le serment prescrit par la loi.

Par l'acte de 1824, tout étranger, libre et blanc, au dessous de l'âge de 21 ans, ayant résidé dans les Etats Unis *trois* ans avant sa majorité et qui aura continué à y résider durant cinq ans y compris les *trois* années de sa minorité; sera admis comme citoyen sans avoir préalablement déclaré son intention.

Et par l'acte de 1828, tout étranger libre et blanc, qui aura résidé aux Etats Unis avant le 18 juin 1812 et qui aura continué à y résider pourra être admis comme citoyen, sans avoir préalablement déclaré son intention.

Il paraît aussi que les personnes résidant dans la Floride ou dans la Louisiane, et qui en étaient citoyens à l'époque de la cession de ces territoires aux Etats Unis, ont la jouissance des droits et privilèges de citoyenneté, en vertu des traités par lesquels ces territoires sont cédés.

Une lettre du correspondant du Journal du Commerce, datée de Gravesend le 29 juillet, dit: "Les pluies qui tombent ordinairement au printemps, ont été si fortes cette année, que nos récoltes ne seront pas entièrement mises avant le mois prochain. Il y a eu une petite tentative de révolution dans la capitale de l'île (St. John) mais elle a eu le même résultat que toutes celles entreprises à la tête par des jeunes gens. On est d'opinion néanmoins, que cette dernière tentative (et il y en eu déjà eu trois depuis trois ou quatre ans) a été d'une nature plus sérieuse que les autres, attendu qu'il y trouvait impliqué une grande partie des troupes ainsi que plusieurs familles respectables et influentes. La gouverneur Lopez Barrera a offert votre hommage, voulez-vous le faire? Cette célébrité donne le pouvoir. Les étrangers jouent à présent sont sur parfaite sécurité.

COURONNEMENT DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Le couronnement de la reine d'Angleterre, dont nous recevons tous les détails par les journaux anglais du 24, est le grand, le seul événement de ce jour. La pompe qui l'a entouré, le faste immense et historiquement remarquable des spectateurs qui l'ont attiré de toutes les parties de l'Angleterre, l'enthousiasme indicible de tout un peuple, le caractère profondément monarchique, féodal et religieux de la cérémonie dans un pays libre, une ambiance d'insolence bizarrez de circonstances tantôt sérieuses ou grotesques, le génie merveilleux de Nelson éclatant au milieu de toutes ces magnificences, une jeune femme, une jeune reine objet de l'adoration jusqu'à idolâtrie d'une race plus puissante nations du Monde, que dire enfin? le plus inconcevable mélange de grandeur et de pompe, de gaîté plus grande encore, de tristesse, de cérémonies ridicules, dans un pays plus sérieux, de cérémonies sérieuses, de moyen ridicule, ce qu'il faudrait pouvoir décrire pour donner une idée de ces tableaux, et les questions que le lecteur devrait se faire à lui-même à ses yeux, ne sont point de pure curiosité, elles intéressent tout le peuple et les hommes d'Etat.

Le 28 juillet, dans un moment d'exagération républicaine sans doute, semble avoir voulu se défendre comme d'un ridicule, de cette élégance et de ces graces de l'ancienne cour, qu'il a toujours si bien possédées. "J'ai encore moins à vous apprendre, dit-il, dans le second de ses mémoires, sur mon entrée dans le monde, de la cours faveur d'une jeune société où je faisais nombre, quelques voyages au régiment de Noailles et le jugement défavorable que m'aura mon silence, parceque je ne pensais et n'entendais guère de choses qui ne pussent mériter d'être dites. Ce mauvais effet de l'amour propre déguisé et d'un penchant observateur, n'était pas assez par le *gouverne de mes mémoires*, qui, sans être dépourvu des grandes circonstances, ne se plèrent jamais aux graces de la cour, ni aux agréments d'un souper de la capitale."

En dépit des prétentions qu'il affiche parfois à la rudesse, Lafayette était, ne lui en déplaise, un modèle de politesse et de bon ton. Nous pensons qu'une telle assertion ne peut les faire soit dans l'esprit des personnes de sens. La politesse du langage et la grâce des formes n'excluent en rien le véritable amour de la liberté. Ce mêlange d'ornements et non les manières qui font le républicain. Et comme Lafayette de plus peut battre sous les haillons du démagogue, qu'on peut briller de l'amour sacré de la patrie, sous le frac de gentilhomme! Nous pensons que la grace, loin d'être un vice dans un républicain, est une qualité, quand elle ne prend pas pourtant la place d'une vertu plus nécessaire. Cependant bien des gens en ont fait un crime à Lafayette, comme si le mot rudesse et patriotisme avaient la même signification.

Malheureusement il y a toujours des hommes qui ne comprennent des choses que leur exagération, ou leur religion, le fanatisme; de la philosophie, l'incrédulité; du stoicisme, les mains sales et les cheveux en désordre; de la liberté enfin, les haillons, la rudesse et le cynisme du langage.

Lafayette rendant, au contraire, la liberté aimable en ne la présentant que sous des couleurs riantes et variées, il a pu en faire un point comme une bacchante échevelée, courant les rues, les mamelles au vent, la torche d'une main et le fer de l'autre. Il en aurait plaisé une femme du monde, décemment vêtue et parlant le langage de la raison. Jamais, en effet, Lafayette ne s'est posé en tribun farouche. Lorsqu'il parle de la liberté, il ne se croit pas obligé de grommeler vous, comme un acteur chussé du cothurne. L'emploi lui est resté partout. Et, grace à son tact exquis, Lafayette a toujours su l'éviter. Cette intelligence du vrai et du simple, a fait de Lafayette un homme à part dans les tourmentes révolutionnaires de l'histoire contemporaine.

La vie de Lafayette, bien que mêlée d'erreurs, est pour témoigner de son ardent amour pour la liberté. Mais cet amour n'est pas aveugle. Il aime cette grande mère souvent capricieuse divinité, comme une maîtresse chérie qu'on adore malgré ses défauts et peut être cause de ses défauts.

"Dès l'âge de huit ans, dit-il, mon cœur battait pour cette hydre, qui fit, quelque mal, et encore plus de bruit dans notre voisinage et l'époque de ses ravages ne saurait être admise comme citoyen.

Tout étranger qui se sera trouvé dans la juridiction des Etats-Unis, avant le 29 Janvier 1... pour devenir citoyen, sur la preuve qu'il a résidé dans une des Etats Unis et en aura dans l'état où le territoire où se trouvent la cour à laquelle il fait sa demande.

Les enfans de personnes naturalisées sous les lois des Etats Unis, qui seront nés dans l'adoption, aucune loi ne les exclut, par les Etats Unis, ont pu devenir citoyens de quelqu'un des Etats, d'après ses lois, et qui seraient assez sous de vingt ans, devront être considérés comme citoyens, s'ils résident dans les Etats Unis et les enfans des personnes qui ont été citoyens des Etats Unis, quoique nés en pays étrangers, seront considérés comme citoyens. Mais le droit de citoyenneté ne pourra être transmis à des personnes dont les pères n'ont jamais résidé dans les Etats Unis. Et aucun ne pourra à l'avenir (avant l'année 1802), proscrit par quelqu'un des Etats, ou légalement condamné pour quelque crime, ou agrées les conditions ci-dessus.

Par l'acte de 1804, les privilèges suivants ont été accordés:

Tout étranger, libre et blanc, qui aura résidé dans les Etats Unis, à l'époque du quel temps, entre le 19 juin 1798 et le 14 avril 1802, et qui aura continué à y résider, pourra être admis comme citoyen, sans avoir préalablement déclaré son intention.

Si un étranger, qui aurait déclaré son intention et fait enregistrer sa famille, venait à décéder avant sa naturalisation, la veuve et les enfans de cet étranger seraient considérés comme citoyens, et jouiraient la jouissance de tous les droits et privilèges comme tels, après avoir fait le serment prescrit par la loi.

Par l'acte de 1824, tout étranger, libre et blanc, au dessous de l'âge de 21 ans, ayant résidé dans les Etats Unis *trois* ans avant sa majorité et qui aura continué à y résider durant cinq ans y compris les *trois* années de sa minorité; sera admis comme citoyen sans avoir préalablement déclaré son intention.

Et par l'acte de 1828, tout étranger libre et blanc, qui aura résidé aux Etats Unis avant le 18 juin 1812 et qui aura continué à y résider pourra être admis comme citoyen, sans avoir préalablement déclaré son intention.

Il paraît aussi que les personnes résidant dans la Floride ou dans la Louisiane, et qui en étaient citoyens à l'époque de la cession de ces territoires aux Etats Unis, ont la jouissance des droits et privilèges de citoyenneté, en vertu des traités par lesquels ces territoires sont cédés.

Une lettre du correspondant du Journal du Commerce, datée de Gravesend le 29 juillet, dit: "Les pluies qui tombent ordinairement au printemps, ont été si fortes cette année, que nos récoltes ne seront pas entièrement mises avant le mois prochain. Il y a eu une petite tentative de révolution dans la capitale de l'île (St. John) mais elle a eu le même résultat que toutes celles entreprises à la tête par des jeunes gens. On est d'opinion néanmoins, que cette dernière tentative (et il y en eu déjà eu trois depuis trois ou quatre ans) a été d'une nature plus sérieuse que les autres, attendu qu'il y trouvait impliqué une grande partie des troupes ainsi que plusieurs familles respectables et influentes. La gouverneur Lopez Barrera a offert votre hommage, voulez-vous le faire? Cette célébrité donne le pouvoir. Les étrangers jouent à présent sont sur parfaite sécurité.

COURONNEMENT DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Le couronnement de la reine d'Angleterre, dont nous recevons tous les détails par les journaux anglais du 24, est le grand, le seul événement de ce jour. La pompe qui l'a entouré, le faste immense et historiquement remarquable des spectateurs qui l'ont attiré de toutes les parties de l'Angleterre, l'enthousiasme indicible de tout un peuple, le caractère profondément monarchique, féodal et religieux de la cérémonie dans un pays libre, une ambiance d'insolence bizarrez de circonstances tantôt sérieuses ou grotesques, le génie merveilleux de Nelson éclatant au milieu de toutes ces magnificences, une jeune femme, une jeune reine objet de l'adoration jusqu'à idolâtrie d'une race plus puissante nations du Monde, que dire enfin? le plus inconcevable mélange de grandeur et de pompe, de gaîté plus grande encore, de tristesse, de cérémonies ridicules, dans un pays plus sérieux, de cérémonies sérieuses, de moyen ridicule, ce qu'il faudrait pouvoir décrire pour donner une idée de ces tableaux, et les questions que le lecteur devrait se faire à lui-même à ses yeux, ne sont point de pure curiosité, elles intéressent tout le peuple et les hommes d'Etat.

Le 28 juillet, dans un moment d'exagération républicaine sans doute, semble avoir voulu se défendre comme d'un ridicule, de cette élégance et de ces graces de l'ancienne cour, qu'il a toujours si bien possédées. "J'ai encore moins à vous apprendre, dit-il, dans le second de ses mémoires, sur mon entrée dans le monde, de la cours faveur d'une jeune société où je faisais nombre, quelques voyages au régiment de Noailles et le jugement défavorable que m'aura mon silence, parceque je ne pensais et n'entendais guère de choses qui ne pussent mériter d'être dites. Ce mauvais effet de l'amour propre déguisé et d'un penchant observateur, n'était pas assez par le *gouverne de mes mémoires*, qui, sans être dépourvu des grandes circonstances, ne se plèrent jamais aux graces de la cour, ni aux agréments d'un souper de la capitale."

En dépit des prétentions qu'il affiche parfois à la rudesse, Lafayette était, ne lui en déplaise, un modèle de politesse et de bon ton. Nous pensons qu'une telle assertion ne peut les faire soit dans l'esprit des personnes de sens. La politesse du langage et la grâce des formes n'excluent en rien le véritable amour de la liberté. Ce mêlange d'ornements et non les manières qui font le républicain. Et comme Lafayette de plus peut battre sous les haillons du démagogue, qu'on peut briller de l'amour sacré de la patrie, sous le frac de gentilhomme! Nous pensons que la grace, loin d'être un vice dans un républicain, est une qualité, quand elle ne prend pas pourtant la place d'une vertu plus nécessaire. Cependant bien des gens en ont fait un crime à Lafayette, comme si le mot rudesse et patriotisme avaient la même signification.

Malheureusement il y a toujours des hommes qui ne comprennent des choses que leur exagération, ou leur religion, le fanatisme; de la philosophie, l'incrédulité; du stoicisme, les mains sales et les cheveux en désordre; de la liberté enfin, les haillons, la rudesse et le cynisme du langage.

Lafayette rendant, au contraire, la liberté aimable en ne la présentant que sous des couleurs riantes et variées, il a pu en faire un point comme une bacchante échevelée, courant les rues, les mamelles au vent, la torche d'une main et le fer de l'autre. Il en aurait plaisé une femme du monde, décemment vêtue et parlant le langage de la raison. Jamais, en effet, Lafayette ne s'est posé en tribun farouche. Lorsqu'il parle de la liberté, il ne se croit pas obligé de grommeler vous, comme un acteur chussé du cothurne. L'emploi lui est resté partout. Et, grace à son tact exquis, Lafayette a toujours su l'éviter. Cette intelligence du vrai et du simple, a fait de Lafayette un homme à part dans les tourmentes révolutionnaires de l'histoire contemporaine.

La vie de Lafayette, bien que mêlée d'erreurs, est pour témoigner de son ardent amour pour la liberté. Mais cet amour n'est pas aveugle. Il aime cette grande mère souvent capricieuse divinité, comme une maîtresse chérie qu'on adore malgré ses défauts et peut être cause de ses défauts.

"Dès l'âge de huit ans, dit-il, mon cœur battait pour cette hydre, qui fit, quelque mal, et encore plus de bruit dans notre voisinage et l'époque de ses ravages ne saurait être admise comme citoyen.

Tout étranger qui se sera trouvé dans la juridiction des Etats-Unis, avant le 29 Janvier 1... pour devenir citoyen, sur la preuve qu'il a résidé dans une des Etats Unis et en aura dans l'état où le territoire où se trouvent la cour à laquelle il fait sa demande.

Les enfans de personnes naturalisées sous les lois des Etats Unis, qui seront nés dans l'adoption, aucune loi ne les exclut, par les Etats Unis, ont pu devenir citoyens de quelqu'un des Etats, d'après ses lois, et qui seraient assez sous de vingt ans, devront être considérés comme citoyens, s'ils résident dans les Etats Unis et les enfans des personnes qui ont été citoyens des Etats Unis, quoique nés en pays étrangers, seront considérés comme citoyens. Mais le droit de citoyenneté ne pourra être transmis à des personnes dont les pères n'ont jamais résidé dans les Etats Unis. Et aucun ne pourra à l'avenir (avant l'année 1802), proscrit par quelqu'un des Etats, ou légalement condamné pour quelque crime, ou agrées les conditions ci-dessus.

Par l'acte de 1804, les privilèges suivants ont été accordés:

Tout étranger, libre et blanc, qui aura résidé dans les Etats Unis, à l'époque du quel temps, entre le 19 juin 1798 et le 14 avril 1802, et qui aura continué à y résider, pourra être admis comme citoyen, sans avoir préalablement déclaré son intention.

Si un étranger, qui aurait déclaré son intention et fait enregistrer sa famille, venait à décéder avant sa naturalisation, la veuve et les enfans de cet étranger seraient considérés comme citoyens, et jouiraient la jouissance de tous les droits et privilèges comme tels, après avoir fait le serment prescrit par la loi.

Par l'acte de 1824, tout étranger, libre et blanc, au dessous de l'âge de 21 ans, ayant résidé dans les Etats Unis *trois* ans avant sa majorité et qui aura continué à y résider durant cinq ans y compris les *trois* années de sa minorité; sera admis comme citoyen sans avoir préalablement déclaré son intention.

Et par l'acte de 1828, tout étranger libre et blanc, qui aura résidé aux Etats Unis avant le 18 juin 1812 et qui aura continué à y résider pourra être admis comme citoyen, sans avoir préalablement déclaré son intention.

Il paraît aussi que les personnes résidant dans la Floride ou dans la Louisiane, et qui en étaient citoyens à l'époque de la cession de ces territoires aux Etats Unis, ont la jouissance des droits et privilèges de citoyenneté, en vertu des traités par lesquels ces territoires sont cédés.

Une lettre du correspondant du Journal du Commerce, datée de Gravesend le 29 juillet, dit: "Les pluies qui tombent ordinairement au printemps, ont été si fortes cette année, que nos récoltes ne seront pas entièrement mises avant le mois prochain. Il y a eu une petite tentative de révolution dans la capitale de l'île (St. John) mais elle a eu le même résultat que toutes celles entreprises à la tête par des jeunes gens. On est d'opinion néanmoins, que cette dernière tentative (et il y en eu déjà eu trois depuis trois ou quatre ans) a été d'une nature plus sérieuse que les autres, attendu qu'il y trouvait impliqué une grande partie des troupes ainsi que plusieurs familles respectables et influentes. La gouverneur Lopez Barrera a offert votre hommage, voulez-vous le faire? Cette célébrité donne le pouvoir. Les étrangers jouent à présent sont sur parfaite sécurité.

COURONNEMENT DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Le couronnement de la reine d'Angleterre, dont nous recevons tous les détails par les journaux anglais du 24, est le grand, le seul événement de ce jour. La pompe qui l'a entouré, le faste immense et historiquement remarquable des spectateurs qui l'ont attiré de toutes les parties de l'Angleterre, l'enthousiasme indicible de tout un peuple, le caractère profondément monarchique, féodal et religieux de la cérémonie dans un pays libre, une ambiance d'insolence bizarrez de circonstances tantôt sérieuses ou grotesques, le génie merveilleux de Nelson éclatant au milieu de toutes ces magnificences, une jeune femme, une jeune reine objet de l'adoration jusqu'à idolâtrie d'une race plus puissante nations du Monde, que dire enfin? le plus inconcevable mélange de grandeur et de pompe, de gaîté plus grande encore, de tristesse, de cérémonies ridicules, dans un pays plus sérieux, de cérémonies sérieuses, de moyen ridicule, ce qu'il faudrait pouvoir décrire pour donner une idée de ces tableaux, et les questions que le lecteur devrait se faire à lui-même à ses yeux, ne sont point de pure curiosité, elles intéressent tout le peuple et les hommes d'Etat.

Le 28 juillet, dans un moment d'exagération républicaine sans doute, semble avoir voulu se défendre comme d'un ridicule, de cette élégance et de ces graces de l'ancienne cour, qu'il a toujours si bien possédées. "J'ai encore moins à vous apprendre, dit-il, dans le second de ses mémoires, sur mon entrée dans le monde, de la cours faveur d'une jeune société où je faisais nombre, quelques voyages au régiment de Noailles et le jugement défavorable que m'aura mon silence, parceque je ne pensais et n'entendais guère de choses qui ne pussent mériter d'être dites. Ce mauvais effet de l'amour propre déguisé et d'un penchant observateur, n'était pas assez par le *gouverne de mes mémoires*, qui, sans être dépourvu des grandes circonstances, ne se plèrent jamais aux graces de la cour, ni aux agréments d'un souper de la capitale."

En dépit des prétentions qu'il affiche parfois à la rudesse, Lafayette était, ne lui en déplaise, un modèle de politesse et de bon ton. Nous pensons qu'une telle assertion ne peut les faire soit dans l'esprit des personnes de sens. La politesse du langage et la grâce des formes